

COMMUNE DE SAINT-HONORE (Isère)  
Réunion du Conseil Municipal du 17 juin 2021

COMMUNE DE SAINT-HONORÉ (Isère)  
CONSEIL MUNICIPAL  
Réunion du 17 juin 2021 - salle de réunion de la Mairie

---

L'an deux mille vingt et un, et le dix-sept juin, à vingt heures et zéro minute, le Conseil Municipal de Saint-Honoré, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre CURT, Maire.

---

**Nombre de membres en exercice : 15    Présents : 14    Votants : 15**

**Présents :** M. MICHON Jean-Luc, M. BALDASSO Adolphe, Mme BEIJBOM Christina, M. BERTHIER Benjamin, Mme CAFFIN Marie-Christine, M. CIOT Romuald, M. CORMINIER Eric, M. CURT Jean-Pierre, Mme DESMOULINS Monique, Mme FAURE-TROUSSIER Catherine, Mme FAUVEL Anne-Marie, M. FONTE Sylvain, Mme GIRAUD Murielle, Mme GÜRKE Lise, M. MAILHÉ Frédéric

**Absent excusé :** M. Sylvain FONTE  
Mme Catherine FAURE-TROUSSIER (arrivée à 20h23)

**A donné procuration :** Sylvain FONTE à Jean-Pierre CURT

**Date de convocation du Conseil Municipal :** 11 juin 2021

M. CORMINIER Eric a été élu secrétaire de séance.

---

## **ORDRE DU JOUR**

- **Approbation du compte-rendu de la séance du 8 avril 2021**

1. Intercommunalité prise de compétence « organisation de la mobilité » par la communauté de commune de la Matheysine
2. Gite nouveaux tarifs gite communal de Combalberte à compter du 01 décembre 2021.
3. Certification gestion durable de la forêt d'une collectivité publique
4. Vente de la tondeuse autotractée
5. création d'un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité – services techniques
6. création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet
7. Création d'un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité - adjoint technique temps non complet
8. Création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet et suppression d'un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet
9. Avenant au contrat de travail de l'agent assurant le poste ATSEM
10. Budget communal, décision budgétaire modificative
11. Création poste conseiller à la communication
12. Demande de subvention
13. Indemnités de fonctions
14. Délégation représentant de la Commune au SIAJ
15. Modification des membres Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Honoré
16. Cantine scolaire, convention

- **Infos diverses**

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 08 AVRIL 2021**

En l'absence de remarques, le compte rendu de la séance de Conseil Municipal du 08 avril 2021 est approuvé à l'unanimité.

**OUVERTURE DE SÉANCE**

**1 – COMPÉTENCE MOBILITÉ CCM**

Les rouages de la prise de compétence concernant la mobilité en Matheysine ont été expliqués aux élus municipaux de Saint-Honoré par les représentants de la Communauté de Commune de la Matheysine.

La loi n°2019-1428 du 24/12/2019 d'orientation des mobilités (LOM) vise à améliorer l'exercice de la compétence d'autorité organisatrice de la mobilité (AOM) sur l'intégralité du territoire national en s'appuyant sur les intercommunalités et les régions. Elle a pour objectif une meilleure coordination des acteurs de la mobilité afin de proposer une offre de services cohérente à l'échelle du territoire.

Les communautés de communes sont invitées à se prononcer avant le 31 mars 2021 sur le transfert de la compétence d'organisation de la mobilité, dans les conditions de l'article L5211 17 du CGCT.

Le Conseil municipal délibère en faveur de la modification statutaire de la Communauté de Communes de la Matheysine par la prise de compétence nouvelle « Organisation de la Mobilité » telle-que ci-dessus rédigée.

Monsieur le Maire est autorisé à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**14 VOIX POUR**

**2 – GITE COMMUNAL, TARIS 2022**

La commission Bâtiments a présenté une proposition de nouveaux tarifs du gîte communal qui sont revus à la hausse. Ils sont justifiés par la réalisation de travaux au cours de l'année, la charge supplémentaire pour le ménage, conséquence du contexte sanitaire, ainsi qu'un ajustement aux prix du marché.

La fixation des prix s'est faite en accord avec gîte de France.

Les nouveaux tarifs :

PÉRIODES	TARIFS
Noël/Nouvel An – Vacances d'hiver	620 €
Janvier à Mars (Hors Vacances scolaires)	520 €
Vacances de printemps	580 €
Mai, Juin et Septembre	480 €
Juillet et Août	620 €
Octobre – Novembre, jusqu'au 20 décembre	450 €
Vacances de la Toussaint	480 €
Week-end	290 €

**COMMUNE DE SAINT-HONORE (Isère)**  
**Réunion du Conseil Municipal du 17 juin 2021**

Son point fort est sa capacité d'hébergement de 10 personnes donc cela reste un prix très raisonnable. Des élus qui ne sont pas dans la commission Bâtiments demandent à visiter le gîte.

La commune ayant plusieurs bâtiments communaux, comme évoqué avant les périodes de confinement, il est envisagé de programmer une visite des bâtiments dont le gîte.

**14 VOIX POUR**

**3 – CERTIFICATION DE LA GESTION DURABLE DE LA FORET D'UNE COLLECTIVITÉ PUBLIQUE**

L'ONF propose de profiter d'une opération sur la région Auvergne/Rhône Alpes, afin de mettre des plantes du sud sur des parcelles abimées par la sécheresse. Pour cela, il faut que l'on adhère à la certification PEFC (Programme for the Endorsement of Forest Certification), à savoir promouvoir la gestion durable de la forêt avec des espèces plus résistantes.

Le coût de l'adhésion est de 25 euros.

Ensuite, le coût est d'environ un euro par hectare.

Les premiers travaux seraient réalisés au niveau du bois de Caille, afin de combler les endroits touchés. La plantation coutera 1500 euros au lieu de 7000 euros, grâce à cette adhésion.

**14 VOIX POUR**

(Arrivée de Catherine FAURE-TROUSSIER à 20h23)

**4 – VENTE TONDEUSE AUTO-TRACTEE**

La commune possède un petit tracteur ou tondeuse autotractée, acheté 4 300€ en 2004, cet équipement n'est plus utilisé depuis 8 ans. Il a mal vieilli et il y a toujours le coût de l'assurance (70€/an). Lors de son mandat Jean-Luc Michon avait reçu une personne qui était intéressée pour son acquisition.

Afin de rester transparents et justes, des élus demandent à diffuser l'information sur le prochain bulletin municipal, l'équipement sera vendu au plus offrant en l'état. Cela sera fait dans l'édition de fin juin, les personnes éventuellement intéressées devront faire une proposition avant la mi-juillet. La décision est donc ajournée.

**AJOURNE**

**5 – CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ – SERVICES TECHNIQUES**

Compte-tenu d'une surcharge de travail au sein des services techniques (espaces verts, réfection bâtiments communaux, service eau...), il y a lieu de créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité d'Adjoint Technique, à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 06 mois allant du 01/07/2021 au 31/12/2021 inclus.

**COMMUNE DE SAINT-HONORE (Isère)**  
**Réunion du Conseil Municipal du 17 juin 2021**

Il est donc décidé de recruter à compter du 01 juillet 2021 un agent contractuel dans le grade d'Adjoint Technique Polyvalent relevant de la catégorie hiérarchique C. Il devra justifier de la détention du permis Poids Lourds, indispensable pour le déneigement.

Monsieur le Maire est autorisé, par le conseil municipal, à signer un contrat de travail dans ce sens.

**15 VOIX POUR**

**6 – CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL A TEMPS COMPLET**

Le Conseil Municipal décide, suite au départ en retraite d'un adjoint technique principal de 1ère classe affecté aux services techniques de la Commune :

De créer à compter du 25 juin 2021 un emploi permanent d'Adjoint Technique Territorial- catégorie C, pour exercer les fonctions d'adjoint technique polyvalent au sein ses services techniques de la Commune (déneigement, entretien voirie et espaces verts, service eau, bâtiments communaux...).

L'emploi créé est à temps complet pour une durée de 35 heures.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emploi d'Adjoint Technique territorial.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget communal.

Monsieur le Maire est chargé de recruter l'agent affecté à ce poste.

**15 VOIX POUR**

**7 – CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE – ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS NON COMPLET**

Compte tenu d'une surcharge de travail au sein des écoles, du gîte communal et de la mairie (cantine, ménage...) et du départ en retraite au 1er Juillet 2021 d'un Adjoint technique territorial, il y a lieu de créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité d'Adjoint Technique, à temps non complet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De créer un emploi non permanent d'Adjoint Technique pour un accroissement temporaire d'activité à temps non complet à compter du 01 juillet 2021 jusqu'au 31 août 2021 à raison de 103 h 00 durant cette période.
- De recruter à compter du 01 juillet 2021 un agent contractuel dans le grade d'Adjoint Technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 02 mois allant du 01/07/2021 au 31/08/2021 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'Adjoint Technique polyvalent à temps non complet au sein des bâtiments scolaires, du gîte communal et de la mairie.

Monsieur le Maire est autorisé à signer un contrat de travail à durée déterminée

15 VOIX POUR

**8 – CREATION D’UN POSTE D’ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL A TEMPS NON COMPLET ET SUPPRESSION D’UN POSTE D’ADJOINT TECHNIQUE 2<sup>ème</sup> CLASSE A TEMPS NON COMPLET**

L’adjoint technique principal de 2ème classe chargé de l’encadrement des élèves à la cantine scolaire, du ménage des écoles, de la Mairie et du gîte communal, est en retraite depuis le 01 mars 2021 et il y a lieu de le remplacer.

C’est pourquoi, après discussion et délibération, le Conseil Municipal décide :

- de créer à compter du 25 juin 2021 un emploi permanent d’Adjoint Technique Territorial à temps non complet – catégorie C, poste annualisé à hauteur de 81.25 % soit 28 h 27 hebdomadaires.
- l’agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : encadrement cantine scolaire, ménage salles de classes, ménage des locaux de la Mairie, remises de clés avec états des lieux et ménage du gîte communal... ;
- la rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d’emploi d’Adjoint Technique territorial,
- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l’agent nommé dans l’emploi seront inscrits au budget communal.

Monsieur le Maire est chargé de recruter l’agent affecté à ce poste. Suite à cette décision de création de poste, le Conseil Municipal décide de supprimer l’emploi d’Adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires, créé par délibération en date du 23 février 2012.

15 VOIX POUR

**9 – AVENANT POSTE ATSEM**

Après discussion, il est décidé d’augmenter à compte du 01/07/2021 la rémunération de l’agent assurant la fonction d’ATSEM principal de 2ème classe au sein de l’école maternelle de Saint-Honoré depuis 2015.

Après délibération, Monsieur le Maire est autorisé à établir et à signer un avenant au contrat avec l’agent concerné.

15 VOIX POUR

**10 – BUDGET COMMUNAL**

Décision budgétaire modificative, N°1 faisant suite à un dépassement de budget pour la sécurisation du hameau de Saint Honoré village.

Le budget de 10 000€ n’étant pas suffisant pour finaliser les travaux, le montant des travaux atteint 14 500€. L’enveloppe globale prévue pour la sécurisation des travaux est donc affectée à Saint Honoré village pour terminer la zone.

Afin d’améliorer considérablement la sécurité dans le hameau de Saint-Honoré Village, le Conseil Municipal envisage à l’automne 2021 d’engager un programme de

**COMMUNE DE SAINT-HONORE (Isère)**  
**Réunion du Conseil Municipal du 17 juin 2021**

travaux d'aménagements de voirie en créant en autres des « plateaux vagues ». ces travaux pourront bénéficier d'une subvention.

Le montant des travaux est estimé à environ 12 122.00 € HT.

En complément de ce point sécurité, il est demandé une limitation à 30km/h sur les hameaux de Saint Honoré et des Mazuers. Le Maire a pris en compte la question et est en cours d'étude.

Un élu demande si les chicanes de Saint Honoré village existent toujours. M. le Maire répond qu'elles ont été enlevées le temps des travaux et seront remises en place à la fin des travaux du SIAJ. D'autres endroits de la commune ont aussi besoin d'être sécurisés et qu'il faut tenir compte de la réglementation.

**15 VOIX POUR**

**11 – CRÉATION POSTE DELEGUE A LA COMMUNICATION**

M. le Maire informe le conseil qu'il ne souhaite pas remettre en question le montant des indemnités des adjoints.

Le concernant, il souhaite proposer une partie de son indemnité pour la création d'un poste de délégué à la communication, poste qu'il propose à Marie-Christine CAFFIN.

Il consiste à assister le maire pour la communication, la rédaction des courriers, des comptes-rendus de réunions d'adjoints etc...

Jean-Pierre CURT aborde à cette occasion la nouvelle formule de présence en mairie :

Lundi : Jean-Pierre CURT

Mardi : Monique DESMOULINS

Mercredi : Christine CAFFIN

Jeudi : Anne-Marie FAUVEL

Vendredi: Jean-Pierre CURT et Ado BALDASSO.

Murielle GIRAUD sera également présente le mercredi ou le vendredi soir, les réunions d'adjoints seront le mardi ou le jeudi soir

**15 VOIX POUR**

**12 – DEMANDE DE SUBVENTION**

Ce point fait référence aux travaux évoqués au point 10, à St-Honoré village.

Il faut valider la demande de subvention, la commission sera effectuée en octobre.

La délibération consiste à donner le pouvoir au maire d'engager les formalités pour la demande de subvention.

**15 VOIX POUR**

**COMMUNE DE SAINT-HONORE (Isère)**  
**Réunion du Conseil Municipal du 17 juin 2021**

**13 – INDEMNITÉS DE FONCTION DES ADJOINTS**

Suite au remaniement de l'équipe municipale, M. le Maire soumet les indemnités suivantes :

- Adjointes : maintien du régime indemnitaires de 416€ brut.
- Maire : 85% du régime indemnitaire soit 1 361€ brut.
- Délégué à la communication : les 15% restants du régime indemnitaire du Maire soit 206€ brut.

M. le Maire insiste sur le soutien que lui apporte la création de ce poste.

Le poste de délégué à la communication sera effectif au 1er juillet 2021.

**15 VOIX POUR**

**14 – DÉLÉGATION REPRÉSENTANTS SIAJ**

À la suite du remaniement au sein du conseil municipal, le transfert de compétence entre l'ancien Maire Jean-Luc MICHON et le nouveau Maire Jean-Pierre CURT, doit être délibéré par le conseil.

M. le Maire propose Jean-Luc MICHON pour le poste de suppléant et Monique DESMOULINS reste également suppléante.

**15 VOIX POUR**

**15 – MODIFICATION BUREAU DU CCAS**

Suite au remaniement le conseil doit délibérer sur le transfert de compétence entre l'ancien Maire Jean Luc MICHON et le nouveau Maire Jean-Pierre CURT, le Maire est par principe membre du CCAS.

Jean-Luc MICHON a fait part de sa volonté de rester au CCAS. Christina BEIJBOM étant démissionnaire, Jean Luc MICHON a la possibilité de rester membre du CCAS.

M. le Maire et son épouse faisant partie tous deux du CCAS, l'aspect réglementaire a été vérifié.

Il a été confirmé par les autorités concernées, qu'il n'y aurait aucun problème particulier, tant que le cadre légal est respecté (lors d'un vote pouvant concerner l'un ou l'autre des intéressés, une procédure stricte a été communiquée et sera appliquée si nécessaire).

**15 VOIX POUR**

**16 – CONVENTION CANTINE SCOLAIRE**

La convention a été validée: toutes les parties prenantes sont partantes.

**COMMUNE DE SAINT-HONORE (Isère)**  
**Réunion du Conseil Municipal du 17 juin 2021**

Le coût de revient (matières premières) d'un repas sera de 3,55 euros. Les services techniques s'occuperont du transport. Le transport sera fait avec des conteneurs isothermes (mis à disposition par le collègue) en liaison chaude.

La convention est liée également avec l'association la Fourmi, qui facture la facture la main d'œuvre pour la réalisation des repas sa prestation à 121 euros/semaine, soit 1h30 par jour. La convention définit les clauses du contrat.

Les repas seront fabriqués le matin même, dans les cuisines du collège de La Mure avec 30 à 40 % de produits bio et locaux (pain, viande, fromage...). Le collège est engagé dans une meilleure gestion des déchets, depuis la mise en place de leurs actions ils ont réduit la quantité de leurs déchets de l'ordre de 80%. Une période d'observation sera prévue afin de pouvoir s'adapter à cette nouvelle organisation.

L'une des employées communales en poste actuellement a eu l'occasion de travailler avec le collège, c'est un véritable atout car elle a connaissance du fonctionnement. Côté transport, la commission école a retenu un devis pour une remorque à 2400 euros. La 1ère adjointe indique qu'un autre prestataire pour la fourniture des repas sur le territoire a été consulté mais qu'il a décliné la demande.

Le coût du repas sera compris entre 4,15 et 4,20€. Le tarif pour les parents reste maintenu à 5€.

Il est rappelé que ce travail a été initié avec l'association Manger Bio et Local en Matheysine qui avait effectué des recherches sur les possibilités du territoire à la suite de demandes de parents d'élèves pour l'amélioration de la qualité des repas.

**15 VOIX POUR**

**DIVERS-INFORMATIONS**

- Les associations remercient le conseil pour les subventions accordées: Le sou des écoles, le foot club, le ski club Alpe du Grand Serre, la commune de Susville, EFMA, l'ACCA
- Point Skyrace: Les organisateurs proposent de rencontrer l'équipe municipale, afin d'échanger sur l'organisation de la prochaine épreuve. Proposition faite le 5 juillet à 20h en complément de la réunion d'information, si cela leur est possible.
- Ado BALDASSO adjoint aux travaux, informe le conseil que l'architecte conseil de la CCM ne pourra pas nous aider sur le dossier de l'ancienne mairie, il ne travaille que pour les particuliers.
- M. le Maire intervient sur l'aménagement d'horaires souhaité par les employés communaux des services techniques. Compte tenu des températures en été, ils ont demandé un changement d'horaire de 6H30 à 14H pour éviter l'exposition aux fortes chaleurs. Période définie du 8 juillet au 31 août)
- Quant à l'emplacement du camion pizza à Tors, près de l'abri bus, la proximité de la route a été jugée trop dangereuse. M. le Maire a proposé un déplacement sur le parking de la salle des fêtes Charles PONCET. D'un commun accord avec la gérante, le nouvel emplacement sera effectif à compter du 1er juillet.

La commune propose de faire une étude pour l'installation d'un coffret électrique sur le parking de la salle des fêtes de Tors pour les camions de vente à emporter (Pizza, Food Truck). Il serait mis à disposition moyennant une participation de 2€ par soirée, soit une



**COMMUNE DE SAINT-HONORE (Isère)**  
**Réunion du Conseil Municipal du 17 juin 2021**

centaine d'euros par an. Il est rappelé que le lieu doit rester propre et le service être terminé à 22h. Un conseiller signale le problème des poubelles non fermées autour de la salle des fêtes. Il n'y a pas de couvercle donc, en dehors des abandons de déchets (passible d'une amende), le vent ou les animaux peuvent également disperser les déchets.

- La date du prochain conseil municipal est arrêtée au jeudi 22 juillet 20h
- Jean-Luc MICHON souhaite revenir sur le contenu du dernier flash-info qui lui semble incomplet: certains gros projets ont, selon lui, été oubliés. Comme les marquages au sol, le nettoyage du site de la Chaud, les travaux du gîte, le projet cantine, l'informatique des écoles et l'engin de déneigement.
- Suite au report de la décision de prêter une salle à la société INNOVALP (Saint-Honoré), des précisions ont pu être apportées. Compte tenu du contexte sanitaire et des jauges qui sont imposées, ils ont parfois besoin d'une salle avec une capacité d'accueil de plus de 6 personnes pour pouvoir dispenser des formations à leurs clients. Pas d'objection faite sur ce point.
- Des précisions sont apportées sur la rédaction et la gestion du bulletin pour expliquer les contraintes et qu'il n'est pas toujours possible de faire des modifications (nombre de pages fonctionnant par 4....).
- Un point est soulevé sur l'installation d'un défibrillateur dans l'entrée de la résidence les Bruyères, à la Chaud. Ce dispositif avait été initié par le gestionnaire de l'Air soft. Qu'en est-il actuellement ? La mairie pourrait-elle récupérer cet appareil ? Il est rappelé que si le matériel n'est pas la propriété de la mairie il est peu probable qu'elle ait la possibilité de le récupérer.
- La commission logement pense confier la rénovation du four à un prestataire de la commune, qui pourrait commencer les travaux à partir de fin août.
- Le référent défense de la commune, Romuald CIOT fait un retour sur le séminaire armée effectué début juin. Il explique son rôle : faire le lien entre l'armée et la commune, notamment pour les jeunes voulant faire le service militaire universel. Il sera aussi chargé d'organiser le recensement des anciens combattants sur la commune. Cela fera l'objet d'un article dans un prochain bulletin.
- Point CCM la 1ère adjointe : lors de leur première séance, il a été décidé de s'abstenir sur un projet pour lequel il manquait le tableau de financement et notamment le détail d'une grande partie des subventions. Cette réunion comportait de nombreuses délibérations permettant au président d'engager des consultations ou des demandes de subventions. Concernant l'Alpe du Grand-Serre, la consultation pour la DSP (délégation de service publique) va être lancée. Les études engagées par la COMCOM restent au stade de projets, et les choix se feront lorsque la DSP aura abouti. L'intérêt de ces études était la construction d'un cahier des charges et la présentation du potentiel touristique.

**LA SÉANCE EST LEVÉE**

**À**

**22 H 00**